Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 130 Vœu relatif à l'opportunité d'acquisition par la Ville de Paris d'un ensemble immobilier sis 64, rue de Saintonge (3e) en vue de la réalisation de logements sociaux et d'une école primaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Poste Immo, filiale du groupe La Poste, est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 64, rue de Saintonge dans le 3e arrondissement. Cette emprise de 2.843 m² est constituée de 3 bâtiments totalisant 5 500 m² de surfaces de plancher. Les locaux sont vacants à l'exception du bureau de Poste et de quelques logements ;

Lorsqu'il a pris connaissance d'un projet de cession de cet immeuble pour la réalisation d'une opération de logements privés haut de gamme, Pierre AIDENBAUM a souhaité que la Ville de Paris étudie l'opportunité d'acquérir cet ensemble immobilier en vue d'y réaliser un établissement scolaire, un programme de logements sociaux et d'y maintenir le bureau de Poste ;

Considérant que les études réalisées par la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris concernant les besoins du 3e arrondissement concluent sur la nécessité d'ouvrir 5 nouvelles classes d'ici la rentrée 2017-2018 pour absorber l'accroissement des effectifs d'élèves ;

Considérant que l'ouverture dans l'arrondissement de 4 nouvelles classes depuis 2008 et la transformation en polyvalente de l'école de la rue Vaucanson ne suffisent pas à répondre à ces besoins ;

Considérant que le peu de locaux disponibles dans les écoles existantes, pour certains déjà alloués aux activités périscolaires et pour d'autres inadaptés à l'accueil des élèves, ne permet pas de répondre à ces besoins ;

Considérant l'objectif de la Ville de Paris d'atteindre un taux SRU de 30% de logements sociaux en 2030 et d'en assurer la bonne répartition sur le territoire parisien ;

Considérant l'absence de foncier disponible, la rareté des mono-propriétés et le déficit en logement dans le centre de Paris ;

Considérant les conclusions favorables des Directions de l'Urbanisme et de l'Architecture de la Ville de Paris quant à la faisabilité d'une école de 8 classes en fond de parcelle, de 30 logements et de la sauvegarde du bureau de Poste sur le reste du site ;

Considérant le souhait du groupe La Poste de céder cette emprise rapidement ;

Sur la proposition de M. Pierre AIDENBAUM et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Emet le voeu que la Ville de Paris :

- étudie l'acquisition de l'ensemble immobilier sis 64, rue de Saintonge pour la réalisation d'une école primaire ou d'un nouvel équipement public de proximité et d'un programme de logements sociaux.